



NATIONS UNIES

Division des droits des Palestiniens

**Mai 2014
Volume XXXVII, Bulletin n° 5**

Bulletin sur les activités des entités des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Le Secrétaire général engage les parties à faire preuve de prudence et à éviter toute initiative unilatérale.	3
II. Le Secrétaire général présente un rapport sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne.	3
III. Le Coordonnateur spécial est préoccupé par l'état critique des Palestiniens qui font la grève de la faim.	5
IV. Le Rapporteur spécial préconise une mobilisation au niveau local en faveur de la réalisation du droit des Palestiniens à l'autodétermination.	5
V. Le Directeur général du BIT présente un rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés.	7
VI. La Réunion internationale sur la question de Jérusalem se tient à Ankara.	8
VII. Le Secrétaire général présente son rapport sur l'assistance au peuple palestinien.	15
VIII. L'UNRWA présente un rapport sur la situation sanitaire dans les territoires occupés.	16
IX. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques rend compte au Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, y compris de la question palestinienne.	19



*Le Bulletin peut être consulté sur le site Web du système
d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL),
à l'adresse suivante : <http://unispal.un.org>*

I. Le Secrétaire général engage les parties à faire preuve de prudence et à éviter toute initiative unilatérale

Le 1^{er} mai 2014, le porte-parole du Secrétaire général Ban Ki-moon a fait la déclaration suivante (SG/SM/15815) :

Le Secrétaire général a suivi de près l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient. Il note, ainsi qu'il est ressorti du débat tenu par le Conseil de sécurité le 29 avril, que le moment est venu, tant pour la communauté internationale que pour les parties, de réfléchir aux moyens de préserver les perspectives d'une solution à deux États.

Le Secrétaire général engage Israéliens et Palestiniens à faire preuve de prudence et éviter toute initiative unilatérale susceptible de faire reculer les perspectives d'une reprise des négociations, et à parvenir à un accord. Il incombe aux parties de se convaincre mutuellement qu'elles sont toujours des partenaires pour la paix. La communauté internationale doit elle aussi respecter son engagement de longue date en faveur d'un règlement de paix global.

Le Secrétaire général appelle toutes les parties concernées à profiter de manière constructive de cette période pour trouver les moyens d'aller véritablement de l'avant.

II. Le Secrétaire général présente un rapport sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne

Le 2 mai 2014, le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a présenté à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social un rapport intitulé « Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé » (A/69/81; E/2014/13). Le résumé de ce rapport est reproduit ci-après :

Dans sa résolution 2013/8, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, par son intermédiaire, un rapport sur l'application de la résolution. Dans sa résolution 68/235, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixante-huitième session. Établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, le rapport est soumis en application des résolutions de l'Assemblée et du Conseil.

À sa quatre-vingtième session, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a accusé Israël de ne pas respecter sa recommandation générale n° 19 (1995) concernant l'apartheid et la ségrégation raciale, pratiques interdites en vertu de l'article 3 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

L'usage continu et disproportionné de la force par les forces de sécurité israéliennes donne lieu à des exécutions sommaires et, dans certains cas, des homicides intentionnels. Pendant la période considérée, 40 Palestiniens ont été tués (y compris 5 enfants) et 3 654 blessés (dont 1 001 enfants).

En janvier 2014, 4 881 Palestiniens (dont 183 mineurs) avaient été détenus ou emprisonnés par les forces de sécurité israéliennes, certains déclarant qu'ils avaient subi des tortures et des mauvais traitements et que leurs droits n'avaient pas été respectés.

En 2013, 663 structures palestiniennes, notamment des logements, ont été démolies, ce qui a déplacé 1 103 personnes. Plus d'un milliard de mètres carrés de terres palestiniennes ont été saisis par Israël depuis le début de l'occupation.

L'expansion des colonies de peuplement illicites et la construction du mur, appuyées par le Gouvernement et entraînant une annexion progressive, se poursuivent dans le Territoire palestinien occupé : 40 % des terres en Cisjordanie ont été placées sous la juridiction de conseils chargés des colonies de peuplement. En 2013, le taux de construction d'unités de logement a augmenté de 123,7 %.

Les actes de violence et les attaques perpétrés par les colons se sont poursuivis en toute impunité. En 2013, on a enregistré 93 attaques contre des Palestiniens (y compris des enfants), leurs biens et leurs Lieux saints.

Les restrictions à la liberté de circulation, qui représentent une peine collective illégale, ont également persisté et touché tous les aspects de la vie des Palestiniens. Ces restrictions entraînent un blocus de la bande de Gaza et ont de graves incidences sur la situation sociale, économique et humanitaire de la population.

Les mesures israéliennes continuent d'avoir des conséquences néfastes sur l'environnement et les ressources naturelles, et les politiques discriminatoires nuisent au développement et aux moyens de subsistance des Palestiniens, notamment l'accès aux terres et à l'eau. En Cisjordanie, les colons israéliens consomment six fois plus d'eau que les Palestiniens; 90 % de la nappe aquifère de Gaza est impropre à la consommation à moins d'avoir été traitée au préalable, ce qui rend encore plus difficiles les conditions de vie des Palestiniens.

L'économie du Territoire palestinien occupé a poursuivi sa tendance négative en 2013. Le chômage a atteint un taux de 38,5 % à Gaza par rapport à 18,2 % en Cisjordanie.

L'insécurité alimentaire a considérablement augmenté, concernant plus de 1,5 million de Palestiniens (34 % de la population), soit 57 % dans la bande de Gaza.

Environ 15 000 patients ont dû quitter Gaza en 2013 afin d'avoir accès à des soins médicaux indispensables, en raison de la grave pénurie de médicaments et de fournitures médicales. En Cisjordanie, les patients palestiniens et les personnes qui les accompagnent ont besoin de permis spéciaux délivrés par les autorités israéliennes pour avoir accès aux hôpitaux de Jérusalem-Est.

Il faudrait des établissements d'enseignement supplémentaires dans le Territoire palestinien occupé. Il est difficile d'en construire à Gaza en raison du blocus, et en Cisjordanie à cause des permis imposés par les Israéliens. Les étudiants palestiniens et leurs écoles sont souvent exposés aux actes de violence des colons.

Israël continue d'occuper le Golan syrien et de poursuivre l'expansion illégale de ses activités de colonisation ainsi que l'exploitation des ressources naturelles qui s'y trouvent. Les résidents syriens du Golan syrien occupé continuent de souffrir de discrimination en ce qui concerne l'accès aux terres, aux logements et aux services de base et à l'eau.

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale tient à remercier pour leurs contributions de fond et leurs apports les organes et organismes ci-après : le Département des affaires politiques, la CNUCED, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et la Ligue des États arabes.

III. Le Coordonnateur spécial est préoccupé par l'état critique des Palestiniens qui font la grève de la faim

Le 3 mai 2014, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a fait la déclaration suivante :

L'Organisation des Nations Unies continue de suivre avec préoccupation la question des prisonniers palestiniens retenus dans les prisons et les centres de détention israéliens et les nombreuses questions connexes. Le Coordonnateur spécial est particulièrement préoccupé par les informations selon lesquelles au moins deux prisonniers palestiniens observant une grève de la faim depuis plus de deux mois, après avoir été placés en détention administrative par les autorités israéliennes, se trouveraient actuellement dans un état critique. Il invite toutes les parties à trouver une solution avant qu'il ne soit trop tard, et appelle Israël à respecter des obligations juridiques que lui impose le droit international et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour préserver la santé des détenus.

IV. Le Rapporteur spécial préconise une mobilisation au niveau local en faveur de la réalisation du droit des Palestiniens à l'autodétermination

Le 8 mai 2014, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Richard Falk, a invité instamment les entreprises et la société civile à se joindre en plus grand nombre au mouvement mondial de solidarité visant à résister à l'occupation israélienne. Des extraits du texte de son communiqué de presse sont reproduits ci-après (HRC14/127) :

...

« Tant les Israéliens que les Palestiniens méritent qu'une solution juste et axée sur les droits de l'homme soit apportée à ce conflit, mais la dernière série de pourparlers a de nouveau créé de faux espoirs et attisé la frustration.

C'est en exerçant des pressions par le biais de la mobilisation au niveau local que nous avons le plus de chances de faire en sorte que les Palestiniens puissent exercer leur droit à l'autodétermination.

Nous devons renforcer le mouvement mondial de solidarité, notamment la campagne boycott de désinvestissement et de sanctions visant les entreprises qui tirent profit des colonies de peuplement, ainsi que d'autres formes de résistance non violente.

Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas parties au conflit ont l'importante responsabilité de veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme commises dans les territoires palestiniens occupés.

Malheureusement, au cours des neuf derniers mois, Israël a accéléré la construction de colonies de peuplement, démoli des maisons palestiniennes en Cisjordanie et manqué à son engagement de libérer le dernier contingent de 30 Palestiniens emprisonnés avant la signature des accords d'Oslo et maintenus en détention par Israël depuis plus de vingt ans.

La situation sur le terrain parle d'elle-même. »

a déclaré le Rapporteur spécial.

D'après les chiffres publiés par l'organisation non gouvernementale La paix maintenant, Israël a lancé des appels d'offres et promu des projets de construction portant sur pas moins de 13 851 nouveaux logements durant les neuf mois impartis aux négociations, soit une moyenne de 50 logements approuvés par jour.

Récemment, une nouvelle colonie – la première depuis les années 80 – a été installée dans la Maison Al-Rajabi, au cœur de la vieille ville d'Hébron et Israël s'est approprié 243 hectares de terres palestiniennes dans la colonie de peuplement de Gush Etzion, juste au sud de Jérusalem, qu'il a déclarés « domaines de l'État ».

En ce qui concerne le récent accord intrapalestinien sur l'unité, Falk a déclaré que « l'unité palestinienne, qui plaçait les peuples de la Cisjordanie occupée et de la bande de Gaza sous l'autorité d'un même gouvernement, méritait d'être saluée par la communauté internationale comme une étape sur la voie de l'exercice effectif, par les Palestiniens, de leur droit à l'autodétermination ».

Il a rappelé que le Président Abbas avait garanti à l'Organisation des Nations Unies que le pacte d'unité consacrerait notamment la reconnaissance d'Israël, le principe de non-violence et le respect des accords antérieurs.

Le 2 avril, la Palestine a annoncé qu'elle s'apprêtait à adopter plusieurs grands traités internationaux, dont sept des neuf principaux traités relatifs aux droits de l'homme, et un protocole facultatif, sans émettre aucune réserve.

« Israël prétend que les initiatives prises par les Palestiniens dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies ont fait dérailler les pourparlers de paix, mais la volonté de l'État de Palestine d'être officiellement lié par ces traités en vertu du droit international est tout à fait louable. »

a déclaré M. Falk.

Le Rapporteur spécial a également demandé de nouveau à l'Assemblée générale des Nations Unies de solliciter l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice au sujet de l'occupation prolongée de la Palestine.

V. Le Directeur général du BIT présente un rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés

Le 12 mai 2014, le Directeur général du Bureau international du Travail, Guy Ryder, a présenté, à la cent troisième session de la Conférence internationale du Travail, un rapport intitulé « La situation des travailleurs des territoires arabes occupés (ILC.103/DG/APP). Les observations finales de ce rapport sont reproduites ci-après :

155. Il est impératif de maintenir et d'intensifier le processus de paix afin de pouvoir parvenir à une solution en faveur des deux États, avec un État palestinien doté d'une économie dynamique et d'une forte dimension sociale fondée sur les droits. Au moment de la rédaction du rapport, la possibilité d'une percée dans les négociations restait pour le moins ténue, tous les signes laissant plutôt présager un échec. Or un échec maintiendrait un statu quo trompeur. Pour les travailleurs palestiniens et leur famille, il signifierait la détérioration croissante de leur situation et le recul de leurs droits.

156. La marge de manœuvre qui existe pour poursuivre la mise en place des institutions et mécanismes d'un État palestinien demeure extrêmement limitée. Même les institutions qui fonctionnent bien – comme le Bureau central palestinien de statistique – sont menacées en raison de leur très forte dépendance à l'égard des financements des donateurs. Néanmoins, la coopération tripartite et la réforme du droit du travail se poursuivent et doivent pouvoir s'appuyer sur le soutien continu du BIT. L'application du salaire minimum adopté récemment doit par ailleurs être encore renforcée.

157. Le taux d'activité des femmes est toujours exceptionnellement faible, et leur représentation au sein des organes décisionnels est en recul, une tendance qui doit être renversée. Il est également urgent pour l'Autorité palestinienne de faire en sorte que le nouveau système de sécurité sociale soit conforme aux normes et pratiques internationales.

158. Si l'occupation non seulement se poursuit, mais s'étend au travers des colonies et accroît la domination israélienne sur la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, la perspective d'un État palestinien souverain jouissant d'un plein contrôle sur l'activité économique, l'emploi et la politique sociale et les droits les plus fondamentaux de ses citoyens se verra sérieusement compromise. Cet objectif ne doit pas être perdu de vue dans une géographie d'occupation dominée par les priorités politiques, militaires et économiques d'Israël, notamment celles du nombre croissant de colons.

159. En Cisjordanie, cette réalité quotidienne a donné lieu à la multiplication des heurts et à la montée de la violence. La tendance s'est intensifiée à un moment où toutes les parties étaient censées se concentrer sur les négociations de paix. Le processus politique international étant miné par l'évolution de la situation sur le terrain, il est indispensable de mettre un terme à cette escalade pour repartir dans la bonne direction.

160. Ces circonstances ont aussi assombri les aspirations à la croissance, dont le secteur privé palestinien pourrait être l'un des principaux moteurs. La multitude de restrictions, dont aucune n'a véritablement été levée, contrecarre toute croissance.

Sans la volonté politique de réaliser une percée et sans la levée des sévères restrictions découlant de l'occupation, aucune activité économique durable ne saurait se développer, quand bien même le potentiel existe. Des mesures décisives doivent être prises en vue de débrider l'activité économique palestinienne en Cisjordanie – plus particulièrement dans la zone C et à Jérusalem-Est –, sous peine de continuer à frustrer les attentes tant des Palestiniens que des partenaires de la communauté internationale.

161. Après presque sept années de blocus, le chômage record, la dépendance vis-à-vis de l'aide, les tensions sociales et la paralysie globale de l'activité économique ont poussé Gaza dans une dangereuse voie sans issue. Cette bombe à retardement, de plus en plus menaçante, doit être désamorcée. L'engagement pris dans l'accord de cessez-le-feu de novembre 2012 en vue de l'ouverture des points de passage au transit des personnes et des marchandises est d'autant plus urgent que l'économie des tunnels a pratiquement disparu. La réconciliation palestinienne est un autre élément clef pour l'amélioration du sort des habitants de Gaza.

162. Les dispositions des accords d'Oslo relatives à la circulation des travailleurs étaient fondées sur l'hypothèse qu'une phase transitoire céderait la place à un système régi par deux États souverains. Or la situation demeure déséquilibrée, faute de réglementation adéquate et de soutien pour les travailleurs concernés. Si à l'évidence beaucoup peut être fait pour promouvoir l'emploi des Palestiniens en Israël, méthode et transparence sont de rigueur. Des mesures urgentes doivent être prises pour mettre un terme aux pratiques abusives des courtiers qui se chargent de placer les travailleurs palestiniens en Israël et dans les colonies. Les effets des activités de ces intermédiaires doivent être examinés de très près afin de prévenir et d'éliminer les abus et d'établir des mécanismes de plainte qui soient véritablement accessibles aux travailleurs palestiniens, et que ceux-ci puissent utiliser avec succès.

163. Comme les années précédentes, la mission estime que promouvoir des possibilités d'emploi décent en Israël pour les travailleurs palestiniens est un domaine d'intérêt commun où la coopération est possible. Il conviendrait d'approfondir certaines mesures : adopter les mécanismes d'adéquation de l'offre et de la demande d'emplois, réexaminer les critères d'admissibilité – et abaisser encore la limite d'âge applicable, améliorer les conditions aux points de passage, autoriser davantage de travailleurs palestiniens à passer la nuit en Israël. La coopération entre les syndicats palestiniens et israéliens, par l'intermédiaire de la PGFTU et de la Histadrout, constitue un moyen précieux pour rendre la situation plus supportable dans l'intérêt de tous.

164. Il reste nécessaire de trouver des solutions pour mettre un terme aux difficultés et à la discrimination que subissent les citoyens syriens du Golan syrien occupé.

VI. La Réunion internationale sur la question de Jérusalem se tient à Ankara

Les 12 et 13 mai 2014, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a organisé, à Ankara, avec l'Organisation de la coopération islamique et le Gouvernement turc, la Réunion internationale sur la question de Jérusalem, l'objectif étant de sensibiliser la communauté internationale à l'importance de trouver une solution juste à la question de Jérusalem pour régler le

conflit israélo-palestinien et réaliser la paix au Moyen-Orient. On trouvera ci-après le message adressé par le Secrétaire général à la Réunion (SG/SM/15836; GA/PAL/1294), ainsi que le résumé publié par le Président à l'issue de la Réunion :

Message du Secrétaire général Ban Ki-moon

C'est avec le plus grand plaisir que j'adresse mes cordiales salutations à tous les participants à la Réunion internationale sur la question de Jérusalem. Je remercie le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ainsi que le Gouvernement turc et l'Organisation de la coopération islamique, d'avoir organisé cette manifestation.

Votre réunion s'ouvre deux semaines après la date butoir fixée pour la fin des pourparlers engagés entre Israël et la Palestine avec le parrainage des États-Unis, sans qu'un accord de paix global ait été conclu. L'impasse politique actuelle hypothèque gravement la perspective d'une solution prévoyant deux États et, si rien n'est fait, l'instabilité risque de s'aggraver encore.

Les parties doivent comprendre que ne pas choisir la paix et la coexistence dans un cadre prévoyant deux États est le pire qui puisse arriver. Si de réelles négociations en vue d'une solution prévoyant deux États ne sont pas poursuivies, c'est la réalité d'un seul État qui finira par prévaloir sur le terrain. J'ai donc demandé aux parties de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui risqueraient d'empirer la situation et d'amenuiser encore les chances d'une reprise des négociations.

Les colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est sont illégales au regard du droit international et elles portent gravement obstacle à la réalisation de la paix. Les démolitions d'habitations et les destructions d'autres biens appartenant aux Palestiniens sont contraires à l'obligation faite à Israël de protéger la population civile en tant que Puissance occupante.

Ceci étant, la poursuite des violences et des attaques contre les civils, et notamment des tirs de roquettes lancés depuis Gaza contre Israël, est inacceptable.

La crise humanitaire qui sévit à Gaza est profondément préoccupante. Nous remercions le Gouvernement turc qui a promis récemment de verser un montant de 1,5 million de dollars à l'Organisation mondiale de la Santé pour remédier au manque de médicaments de première nécessité. J'appelle aussi à l'adoption de mesures pour améliorer les conditions sur le terrain et garantir une ouverture totale des points de passage vers Gaza, et notamment Rafah, pour permettre des échanges commerciaux légitimes et la circulation des personnes.

La réunion d'aujourd'hui est consacrée à la question de Jérusalem, qui constitue sans doute le principal point de discorde. Je suis particulièrement troublé par l'aggravation récente des tensions autour de la question sensible de Jérusalem et de l'accès à ses Lieux saints dans la vieille ville. Jérusalem est un lieu de foi et de pèlerinage pour les musulmans, les juifs et les chrétiens. Elle doit être ouverte et accessible à tous. C'est seulement dans le cadre d'une solution négociée que Jérusalem pourra devenir la capitale de deux États et ses Lieux saints doivent faire l'objet d'arrangements qui soient acceptables par tous. En attendant, toutes les parties doivent s'abstenir d'essayer de créer une situation de fait accompli sur le terrain en altérant le caractère de la vieille ville, ou d'autoriser des provocations qui sèmeraient encore davantage le trouble et aggraveraient le climat de méfiance.

L'heure est venue pour les parties, avec le soutien de la communauté internationale, de concrétiser dans les faits leur vision de deux États pour deux peuples, Israël et la Palestine, qui vivraient côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance de leurs droits légitimes et de ceux de leurs citoyens respectifs, étant entendu que la question du statut de Jérusalem doit être réglée dans le cadre de cette solution. L'Organisation des Nations Unies reste déterminée à aider les parties à mettre un terme à l'occupation et à régler ce conflit, afin d'instaurer une paix durable et de garantir la sécurité à la fois des Israéliens et des Palestiniens.

C'est dans cet esprit que je vous adresse mes meilleurs vœux de succès dans le cadre de votre réunion.

Résumé du Président

1. La Réunion internationale sur la question de Jérusalem s'est tenue les 12 et 13 mai 2014 à Ankara. Organisée conjointement par le Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Gouvernement de la République de Turquie et l'Organisation de la coopération islamique (OCI), elle avait pour objectif de faire œuvre de sensibilisation sur la question de Jérusalem et d'étudier les moyens de mobiliser davantage la communauté internationale en faveur d'une solution juste et durable. Au total, 72 États Membres, 2 États observateurs, 4 organisations intergouvernementales, 3 entités des Nations Unies et 23 organisations de la société civile locales et internationales y ont participé. Treize experts ont aussi été invités à s'exprimer.

2. Tous ceux qui ont pris la parole lors de la **session d'ouverture** ont insisté sur le rôle unique et sacré joué par Jérusalem pour les trois religions, en s'opposant à la « judaïsation » de la Ville sainte. Le **Ministre des affaires étrangères de la Turquie** s'est inscrit en faux contre ceux qui tenteraient de nier le patrimoine de la ville, en rappelant que lorsqu'elle était placée sous l'autorité des musulmans, Jérusalem était ouverte à toutes les fois et toutes les religions. Il a souligné qu'il ne s'agissait pas seulement d'un problème politique mais que Jérusalem représentait un important patrimoine culturel qui ne saurait être réduit à une seule religion ou origine ethnique. Il a rejeté les décisions prises unilatéralement par Israël en ce qui concerne Jérusalem. Au regard du droit international, la ville était un territoire sous occupation. Le Ministre a fait valoir que l'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle plus actif en suggérant que soit de nouveau convoquée la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, créée en 1948 avec trois membres (les États-Unis d'Amérique, la France et la Turquie), et que d'autres instances se saisissent de la question de Jérusalem, dans la mesure où le statu quo représentait une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Il a appelé à l'organisation d'une réunion internationale annuelle sur la question de Jérusalem, avec l'appui de la Turquie. Le **Secrétaire général de l'OCI** a souligné que la ville sainte d'Al Qods faisait partie intégrante du territoire palestinien occupé depuis 1967. Il a exprimé sa profonde préoccupation face aux politiques israéliennes dans Jérusalem occupée, à l'expansion des colonies, à la judaïsation et aux confiscations de terres. Les violations flagrantes du droit international par Israël, au mépris de la communauté internationale, exigeaient un type d'intervention différent. C'était le devoir de tous les États et institutions que de s'opposer à ces violations comme à autant de menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale devait obtenir qu'il soit mis fin à l'occupation israélienne et faire en sorte que la ville soit de nouveau placée sous souveraineté palestinienne.

Le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a rappelé que l'Assemblée générale avait proclamé 2014 Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien, pour faire œuvre de sensibilisation sur les principaux problèmes portant obstacle au processus de paix. Le Comité croyait en une solution des deux États et les parties devaient agir de manière responsable et instaurer un climat propice aux négociations, pour régler toutes les questions ayant trait au statut final. Le Président du Comité a critiqué les politiques de colonisation d'Israël, y compris à Jérusalem-Est, et les démolitions d'habitations et expropriations de terres palestiniennes qui les accompagnent. Il a rappelé la responsabilité collective des États Membres de l'ONU à cet égard, compte tenu des résolutions adoptées successivement par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur Jérusalem. Le **Ministre des awqaf et des affaires religieuses et représentant de l'État de Palestine** a souligné que Jérusalem faisait partie intégrante du patrimoine religieux palestinien. Depuis son occupation en 1967, les Palestiniens de Jérusalem et des environs subissaient une répression et des agressions quotidiennes. Il n'y aurait pas de paix tant que l'État de Palestine ne serait pas constitué en droit international, avec Jérusalem pour capitale. Il ne s'agissait pas d'un problème de religion, mais bien de l'occupation d'un territoire. La communauté internationale devait fournir un soutien concret à l'Initiative de paix arabe, fondée sur une solution des deux États, avant que celle-ci s'avère impossible ou irréalisable. Dans son discours, le **Ministre des affaires de Jérusalem de l'État de Palestine** a appelé l'attention sur l'entreprise de destruction quotidienne de la ville palestinienne de Jérusalem dans le but d'en altérer la nature. Depuis 1993, les négociations n'avaient en rien abouti : au contraire, l'expansion israélienne avait redoublé d'intensité, les colons menaçaient les habitants palestiniens et les autorités israéliennes avaient expulsé des milliers de familles. La communauté internationale devait intervenir et faire pression sur Israël pour trouver une solution contraignante.

3. Dans son message, le **Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies** a prévenu que l'impasse politique actuelle dans les pourparlers entre Israéliens et Palestiniens hypothéquait la possibilité d'une solution prévoyant deux États. Si elle se poursuivait, l'inaction risquait d'aggraver encore l'instabilité et si les négociations ne reprenaient pas, on se dirigerait inéluctablement vers une réalité à État unique. Soulignant que les colonies et les démolitions d'habitations étaient illégales au regard du droit international, le Secrétaire général s'est dit particulièrement préoccupé par l'aggravation des tensions autour de Jérusalem et les problèmes d'accès à ses Lieux saints, en affirmant que Jérusalem devait être ouverte et accessible à tous. Il fallait qu'au terme de négociations prévoyant des arrangements acceptables par tous au regard des Lieux saints, Jérusalem devienne la capitale de deux États. Dans son message, le **Chef de la Fondation hachémite pour la restauration de la mosquée Al-Aqsa et du dôme du Rocher** a dit que les droits inaliénables des Palestiniens étaient marginalisés et violés par l'occupation israélienne. Il fallait se rendre compte que l'agression d'Israël faisait partie d'une stratégie plus large visant à empêcher les Palestiniens de réaliser leur autodétermination et leurs droits. Depuis 1967, on observait l'instauration d'un nouveau statu quo sur le territoire qui était venu changer la situation sur le terrain et bouleverser les vies des Palestiniens de Jérusalem.

4. Les participants à la Réunion ont ensuite étudié le statut de Jérusalem au regard du droit international. Il a été souligné qu'en tant que Ville sainte pour les trois religions monothéistes, Jérusalem était un trésor de l'humanité. Mais c'était

aussi une ville sous occupation. Malgré les nombreuses résolutions adoptées sur la question, cette occupation se poursuivait. Israël s'efforçait de judaïser la ville, en marginalisant les habitants palestiniens et en minant leur identité. Au cours des cinq derniers mois, 234 maisons palestiniennes avaient été démolies. Certains intervenants ont fait référence à des pratiques israéliennes qui pourraient s'apparenter à un nettoyage ethnique. Jérusalem était complètement coupée de la Cisjordanie et ne pouvait être atteinte sans autorisation israélienne. D'autres ont déploré des conduites blasphématoires envers la mosquée Al-Aqsa, qui était sous la garde de la Jordanie, l'administrateur des Lieux saints à l'heure actuelle. La mosquée Al-Aqsa était devenue le lieu d'activités militaires et les soldats en limitaient l'accès de sorte qu'elle était devenue l'endroit le plus ciblé de Jérusalem. Vingt tunnels avaient été creusés autour de la mosquée, les Israéliens avaient élargi le mur occidental et les extrémistes étaient encouragés à s'introduire pour prier et changer de facto le statut des Lieux saints. Un autre problème grave avait trait au fait qu'Israël inventait des mythes, comme celui du « Bassin sacré », pour justifier son appropriation des terres. Il n'y avait pas d'organisations musulmanes et arabes dans la ville, non plus que de présence permanente de l'Organisation de libération de la Palestine, comme il était pourtant légitime que ce soit le cas.

5. La Réunion a ensuite été l'occasion d'examiner la situation actuelle à Jérusalem, y compris les mesures prises par Israël et la situation socioéconomique des résidents palestiniens. Après près de cinquante ans d'occupation et de conflit, Jérusalem était une ville très endommagée. Diverses autorités israéliennes étaient impliquées dans les décisions locales, y compris les organisations de colons, les militaires et les entreprises privées, ce qui créait une confusion stratégique masquant une politique très fine. L'intention était bien de freiner la croissance et le développement palestiniens. Un ensemble de colonies fleurissait à proximité immédiate des villes palestiniennes, empêchant leur croissance. Le mur était l'aspect le plus visible de la politique israélienne, avec un système très dur et complexe de fermetures qui donnait lieu à des déplacements ethniques. Une ligne de colonies bordait désormais ce mur comme une forteresse. Les parcs nationaux faisaient aussi partie de la politique de colonisation israélienne et étaient utilisés très efficacement dans le cadre du programme d'expropriation des terres. Il en était de même avec l'archéologie, comme on avait pu le voir récemment lorsque Israël avait prétendu que les restes du Roi David se trouvaient sous Al-Aqsa, alors même que la plupart des archéologues n'étaient pas d'accord. L'accès des musulmans à la mosquée Al-Aqsa était limité aux hommes d'un certain âge. Dans le même temps, les colons les plus extrémistes étaient autorisés à vivre à Jérusalem-Est, terrorisant leurs voisins palestiniens et se rendant coupables d'agressions sur les lieux saints musulmans et chrétiens. La Knesset avait aussi joué son rôle en ratifiant une loi prévoyant que le Gouvernement devait mettre aux voix toute décision concernant Jérusalem-Est, un obstacle impossible à surmonter au regard de la composition actuelle du Parlement israélien.

6. Les politiques israéliennes ont également influé sur la situation socioéconomique de la population palestinienne. Le taux de pauvreté à Jérusalem-Est était estimé à 77 % pour les ménages non juifs. L'état désastreux dans lequel se trouvaient les secteurs de la santé et de l'éducation à Jérusalem-Est conduisait à une altération de l'identité palestinienne. Depuis 1967, environ 50 000 Palestiniens ont perdu leur statut de résident. En raison des restrictions à la liberté de circulation, l'économie de Jérusalem-Est avait perdu de nombreux consommateurs et comme il

n'y avait pas de banques palestiniennes, les opérations financières y étaient très difficiles. Il a été indiqué qu'Israël avait adopté une stratégie de « dépaletinisation » de la ville, notamment en la séparant du reste du territoire palestinien occupé, en gelant l'inscription au cadastre, en implantant des colonies de peuplement et en construisant des routes à l'usage exclusif des colons. Un intervenant a préconisé de trouver un moyen de favoriser l'esprit d'entreprise palestinien à Jérusalem, de s'attacher à créer des emplois dignes de ce nom et de susciter une activité économique reposant sur le secteur privé compte tenu de la pauvreté endémique et de la dégradation des conditions de vie. Les difficultés étaient réelles, mais des mesures d'atténuation s'imposaient. La mise en place de mécanismes de partage des risques avec des investisseurs à même de prendre d'âpres décisions, notamment d'un fonds de capital-risque de Jérusalem, pourrait constituer l'une de ces mesures. Une meilleure coordination entre donateurs et organismes internationaux était essentielle, surtout en matière de collecte et d'analyse de données en vue de la réalisation d'études socioéconomiques pertinentes. Les modalités de planification de la ville en tant que capitale de la Palestine, y compris les possibilités de financement, devaient être sérieusement explorées.

7. Les participants à la Réunion ont également examiné le rôle de la communauté internationale dans la recherche d'une solution juste et dans la mise en œuvre d'initiatives internationales en faveur du règlement de la question de Jérusalem. Il a été souligné que la place unique en son genre qu'occupait Jérusalem dans le christianisme, l'islam et le judaïsme pourrait aider à promouvoir la paix au Moyen-Orient, mais que l'intransigeance israélienne y faisait obstacle. Les participants ont reconnu que la question de Jérusalem était de portée mondiale et que la communauté internationale, notamment l'Organisation des Nations Unies, devrait réassumer ses responsabilités telles que définies dans les résolutions respectives du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. À ce jour cependant, Israël a pu bafouer les résolutions de l'ONU sans répercussions. Les participants ont été unanimes à dire qu'Israël, Puissance occupante, devait agir dans le respect du droit international, en protégeant les civils et en ne modifiant pas le statut de Jérusalem. Le principe de l'autodétermination énoncé par la Charte des Nations Unies revêtait une importance au sujet de la Palestine. Un orateur a proposé l'adoption d'« une convention internationale sur la protection des Lieux saints », un organe commun doté d'un mandat destiné à rendre plus efficaces les résolutions existantes étant nécessaire. La question de Jérusalem ne saurait être dissociée du processus de paix et une solution durable à cette question fait partie intégrante d'un règlement global de la question palestinienne. Il y avait lieu de redoubler d'efforts en matière de diplomatie multivoies. La question n'était pas exclusivement du ressort des gouvernements, mais de l'ensemble des acteurs de la communauté internationale, y compris les organisations de la société civile. Des organisations intergouvernementales comme l'ONU et l'OCI devaient créer des synergies entre leurs initiatives et resserrer leurs alliances avec des acteurs non étatiques, des parlementaires, des femmes et des jeunes de chaque pays. Il importait également d'établir une présence permanente de la communauté internationale, notamment de l'ONU, de l'OCI et d'autres organisations, à Jérusalem.

8. Les participants ont appelé à la préservation de l'identité de Jérusalem. Ils ont également exhorté les institutions universitaires et médiatiques, les écoles et universités à maintenir les thèses internationalement accréditées au sujet de Jérusalem et à ne pas céder à la tentation de judaïser son histoire. La communauté

internationale devait s'engager à protéger son trait unique, notamment par l'octroi d'un statut spécial, garanti sur le plan international, qui permettait d'assurer le caractère historique, matériel et religieux des Lieux saints et leur libre accès aux résidents et aux pèlerins. Les participants ont indiqué que le garant international de ce mandat pourrait être l'ONU, que les présentateurs ont invitée à se conformer au droit international et à ne pas se soumettre aux politiques israéliennes. Celle-ci devrait défendre les droits civils de tous les habitants de Jérusalem, tels que le droit à la citoyenneté, au logement, à l'éducation et à la liberté de culte. Les modes de présentation des divers rapports par l'ONU et d'autres organisations internationales devraient être renforcés par l'invitation de témoins oculaires. Nombre d'intervenants ont également souligné qu'il importait que les musulmans comme les chrétiens visitent Jérusalem pour marquer leur droit à la liberté de culte, préserver leurs lieux sacrés et soutenir les habitants de la ville en les aidant à développer leur communauté. Les participants ont relevé le nouveau statut de la Palestine en tant qu'État observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, ce qui lui a largement permis de promouvoir sa cause en s'appuyant sur des instruments juridiques internationaux.

9. Les participants palestiniens ont mis l'accent sur le fait qu'il ne saurait y avoir d'État de Palestine sans Jérusalem comme sa capitale. Les Palestiniens n'étaient pas en mesure de sacrifier leur souveraineté sur la ville. Ils ont exigé que le statu quo qui régnait sur la ville soit rompu, ce qui pourrait se faire par la conciliation, en internationalisant la question de Palestine ou en rendant l'occupation trop coûteuse. Le principal obstacle était la poursuite par Israël de ses politiques d'implantation de colonies de peuplement, en créant des faits sur le terrain et en compliquant les problèmes. Lorsque les pourparlers de paix ont débuté en 1991, le nombre de colons juifs était de 190 000. Aujourd'hui, il était de 631 000, dont 268 000 à Jérusalem. Dans le cadre de la série de pourparlers en cours, les médiateurs américains ont souligné que l'objectif visé était un État palestinien ayant Jérusalem pour capitale. Or, cette formulation ne précisait pas de quelle partie de la Jérusalem actuelle il s'agissait. Cela était important dans la mesure où les frontières d'après 1967 englobaient des parties que les Palestiniens ne considéraient pas comme faisant partie de Jérusalem. Dans un esprit de compromis, la délégation palestinienne à la série actuelle de pourparlers a proposé une ville ouverte, avec Jérusalem-Ouest comme capitale d'Israël, Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine et un libre accès à tous. Cette proposition a été rejetée. Les Israéliens se sont orientés vers un domaine religieux pour justifier leurs politiques et ont cherché à repousser les pourparlers sur Jérusalem parce qu'ils s'opposaient à toute division et tiraient parti du retard. Jérusalem nécessitait une intervention sérieuse et toute l'évolution de la situation serait fonction de la décision de rendre l'occupation israélienne plus coûteuse à Israël. La forme actuelle des négociations devait être revue et redéfinie. Les États-Unis se devaient d'adopter une position nette et équilibrée, car un soutien inconditionnel à Israël l'enhardissait à poursuivre ses politiques illégales.

10. Les orateurs à la **séance de clôture** ont exprimé leur gratitude au Gouvernement turc, à l'OCI et au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour le soutien qu'ils ont apporté à l'organisation de cette importante réunion sur Jérusalem. Le **Vice-Premier Ministre turc** a indiqué que son gouvernement continuerait à ne ménager aucun effort pour assurer un règlement juste et équitable de la question de Palestine. La Turquie continuerait à tout faire pour garantir la position juste de l'État de Palestine en tant que membre de la

communauté internationale. Il a émis l'espoir de voir Jérusalem devenir un centre et un symbole de paix et de concorde internationale, étant donné que la ville n'appartenait pas à un seul peuple ni à une seule religion. Il a réaffirmé le soutien de la Turquie à toute initiative de l'ONU et de l'OCI à cet égard. Le **Sous-Secrétaire général de l'OCI** a signalé que la Réunion témoignait de l'action commune menée en faveur de Jérusalem et en solidarité avec elle. L'OCI considérait que la question de Palestine demeurerait une priorité de ses activités, en tant que facteur indispensable à la paix et la sécurité dans la région. L'**Observateur permanent de l'État de Palestine** a fait remarquer que la reconnaissance internationale croissante dont jouissait l'État de Palestine avait élargi la base des partenaires qui s'évertuaient à mettre un terme à l'occupation israélienne. La Palestine était mieux à même à présent de poursuivre sa résistance. La communauté internationale avait encouragé les Palestiniens à négocier une fin à l'occupation mais la bonne foi de leurs dirigeants n'avait pas été payée de retour. Israël a même accéléré l'expansion de ses colonies de peuplement, révélant ses véritables intentions. Il a engagé la communauté internationale à amener Israël à rendre des comptes et à payer le prix de la poursuite de son occupation. Gouvernements, parlements, sociétés, institutions universitaires devraient désinvestir de projets profitant à l'occupation. Les colons devraient être déclarés criminels et poursuivis en vertu de la législation nationale. Si l'occupation était rendue coûteuse à Israël, ses dirigeants pourraient ultérieurement revenir en toute bonne foi à la table des négociations. Le **Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien** a loué la dignité des Palestiniens de Jérusalem, en proie à des difficultés quotidiennes. Il s'est félicité du fait que des idées constructives aient été présentées. Il a conclu en indiquant que la situation à Jérusalem était grave et que la communauté internationale était exaspérée par les provocations d'Israël et qu'il fallait que ces provocations cessent. Il espérait qu'avec l'aide de la communauté internationale, la paix triompherait en Palestine.

VII. Le Secrétaire général présente son rapport sur l'assistance au peuple palestinien

Le 16 mai 2014, le Secrétaire général Ban Ki-moon a présenté à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social un rapport intitulé « Assistance au peuple palestinien » (A/69/84; E/2014/75). On trouvera ci-après le résumé du rapport :

Le rapport, présenté en application de la résolution 68/100 de l'Assemblée générale, contient une évaluation de l'assistance effectivement reçue par le peuple palestinien et une évaluation des besoins restant à satisfaire et des propositions précises pour y répondre efficacement. Il y est rendu compte des mesures prises par l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec l'Autorité palestinienne, les donateurs et la société civile, pour venir en aide à la population et aux institutions palestiniennes.

Le rapport porte sur la période allant de mai 2013 à avril 2014, au cours de laquelle l'Autorité palestinienne a poursuivi la mise en œuvre du plan palestinien de développement national pour 2011-2013 et élaboré un nouveau plan pour 2014-2016. À l'appui de ces efforts, l'ONU a élaboré un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'État de Palestine 2014-2016 axé sur six domaines prioritaires : a) autonomisation économique, moyens de subsistance, travail décent et

sécurité alimentaire; b) gouvernance, état de droit, justice et droits de l'homme; c) éducation; d) santé; e) protection sociale; et f) urbanisation, gestion des ressources naturelles et infrastructure. Les ressources financières nécessaires à l'assistance prêté au titre du plan-cadre s'élèvent à environ 1,2 milliard de dollars. Cette aide vient en complément de la programmation humanitaire décrite dans le plan d'intervention stratégique de 2014 pour le territoire palestinien occupé, qui est doté d'un budget total de 390 millions de dollars.

En juillet 2013, Israéliens et Palestiniens ont repris les négociations directes sur le statut définitif, grâce aux considérables efforts de facilitation déployés sous la conduite des États-Unis d'Amérique, avec l'aide du Quatuor. Les parties se sont mises d'accord sur un programme englobant l'ensemble des questions fondamentales relatives au statut définitif, et se sont fixé pour objectif de parvenir à un accord général dans un délai de neuf mois. Toutefois, malgré la reprise des négociations, la situation sur le terrain n'a cessé de se détériorer du fait de l'intensification des activités de peuplement et de la violence en Cisjordanie et de la détérioration de la situation humanitaire à Gaza.

Pendant la période considérée, l'ONU a poursuivi ses efforts en vue de régler les problèmes de développement et les difficultés humanitaires dans le contexte de l'occupation, se consacrant tout particulièrement aux zones dans lesquelles l'Autorité palestinienne a été le moins en mesure d'assurer ses services, à savoir Gaza et la zone C et Jérusalem-Est en Cisjordanie.

VIII. L'UNRWA présente un rapport sur la situation sanitaire dans les territoires occupés

Le 16 mai 2014, à la soixante-septième Assemblée mondiale de la santé, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé a porté à l'attention de l'Assemblée un rapport du Directeur de la santé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, intitulé « Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé » (A/67/INF/4). Des extraits de son exposé sont reproduits ci-après :

...

Situation sanitaire

4. Grâce au soutien de l'UNRWA, du secteur public et des autres prestataires de soins, la situation sanitaire des mères et des enfants parmi les réfugiés palestiniens s'est constamment améliorée depuis la création de l'Office. Les progrès en vue de la réalisation des objectifs 4 (Réduire la mortalité de l'enfant) et 5 (Améliorer la santé maternelle) du Millénaire pour le développement, par exemple, sont en bonne voie. Le taux de mortalité infantile chez les réfugiés palestiniens sur les cinq terrains d'opérations, y compris la Cisjordanie et la bande de Gaza, demeure à des niveaux comparables à ceux des autres pays hôtes d'une manière générale³ et, en 2013, le

³ UNRWA, données non publiées, 2008. Sur les cinq terrains d'opérations, les taux de mortalité cumulés à l'échelle de l'Office pour 1 000 naissances vivantes pour les réfugiés palestiniens

pourcentage des accouchements se déroulant en présence de personnel qualifié – qui est de 100 % – est resté stable en Cisjordanie comme dans la bande de Gaza.

5. Malgré ces avancées et ces réussites dans le domaine de la santé, l'insécurité permanente, l'instabilité politique et l'accroissement de la pauvreté (en particulier dans la bande de Gaza) ainsi qu'un accès inégal à l'eau potable ont des conséquences négatives sur la situation sanitaire des réfugiés palestiniens. Les graves restrictions à la liberté de mouvement des personnes et de circulation des marchandises en Cisjordanie et entre la bande de Gaza, la Cisjordanie et les zones extérieures restent un obstacle majeur au développement socioéconomique et à l'accès aux soins.

6. L'une des principales préoccupations en matière de santé reste cependant la charge accrue des maladies chroniques liées au comportement et au mode de vie, et des maladies non transmissibles. Comme dans les pays voisins du Moyen-Orient, la transition épidémiologique et sanitaire entre maladies transmissibles et maladies non transmissibles a eu lieu dans le territoire palestinien occupé. En conséquence, le nombre de personnes atteintes de maladies chroniques requérant un traitement intensif et coûteux (telles que le diabète ou l'hypertension) qui sont soignées par les services de santé de l'UNRWA a été en constante augmentation au cours des dernières années. Cette augmentation est alimentée par la forte prévalence, très préoccupante, des facteurs de risque et comportements liés au mode de vie sédentaire. Une étude clinique portant sur les soins du diabète chez les réfugiés palestiniens, qui a été menée récemment sur un échantillon sélectionné de patients atteints de diabète et soignés par les services de l'UNRWA, a montré que plus de 90 % d'entre eux étaient en surpoids ou obèses et qu'à peine moins de 1 sur 5 était fumeur. L'aggravation de la charge de morbidité due aux maladies non transmissibles et aux facteurs de risque associés et l'accroissement des coûts de santé qui en résultent soulignent la nécessité de mettre encore davantage l'accent sur un ensemble de services de prévention primaire, secondaire et tertiaire ayant fait leurs preuves et d'un bon rapport coût-efficacité, les activités de promotion et d'éducation en matière de santé, l'amélioration du dépistage en vue d'un diagnostic précoce, et un traitement et une prise en charge de bonne qualité des maladies et de leurs complications.

7. De plus, l'exposition à la violence – y compris la violence impliquant des colons en Cisjordanie – et à la précarité associées à l'occupation et au blocus dans la bande de Gaza a de profondes répercussions sur la santé mentale de la population réfugiée, tout comme les difficultés économiques et le chômage élevé. Selon les données disponibles, les troubles liés au stress et les problèmes de santé mentale sont en constante augmentation chez les femmes, les enfants et les adolescents. De même, on a constaté une hausse des incidents de violence domestique; toutefois, cela peut être dû au fait que de tels incidents sont plus souvent signalés, résultat d'une sensibilisation accrue, d'une reconnaissance croissante des cas et de l'accès à des services de soutien. La recherche d'une solution à ces problèmes est par conséquent devenue l'une des priorités sanitaires de l'UNRWA dans le territoire palestinien occupé.

8. En outre, l'aggravation de l'insécurité alimentaire a des conséquences négatives sur la situation sanitaire. Après des années d'instabilité politique et

étaient les suivants : Jordanie, 19; Liban, 28,2; République arabe syrienne, 20,2; bande de Gaza, 19,5; et Cisjordanie, 22.

d'appauvrissement, l'insécurité alimentaire dans les foyers palestiniens a augmenté. Selon une étude publiée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'UNRWA et le Programme alimentaire mondial (PAM) en 2013⁴, 71 % des ménages dans la bande de Gaza sont touchés, même après avoir bénéficié de l'aide alimentaire de l'UNRWA et des autres institutions. Près de 46 % de la population a une alimentation pauvre ou à peine suffisante, avec notamment une consommation réduite de fruits et produits laitiers. Une grande partie de la population de la bande de Gaza a déclaré avoir recours, en période de difficultés économiques, à des stratégies de survie dommageables : 54 % de la population réduit la qualité de son alimentation et 31 %, le nombre de ses repas quotidiens.

...

Conclusions

24. La poursuite du conflit et de l'occupation, l'absence d'une solution juste et durable et les conséquences d'une telle situation continuent de nuire à la santé physique, sociale et mentale des réfugiés palestiniens. Ils restent gravement touchés par les inégalités dans l'accès aux soins et les services offerts, que les difficultés économiques, le conflit et ses conséquences ne font qu'aggraver, atteignant désormais les cinq terrains d'opérations de l'UNRWA, et leur droit à jouir du meilleur état de santé possible de manière non discriminatoire et sur un pied d'égalité est fortement compromis. La crise syrienne en cours a touché directement plus de 500 000 réfugiés palestiniens à l'intérieur de la République arabe syrienne, plus de 250 000 d'entre eux ayant un besoin urgent de secours, tandis que plus de 150 000 ont fui vers les pays voisins, ajoutant au fardeau qui pèse sur l'infrastructure des services de santé de l'UNRWA et entraînant une dispersion encore plus grande de ses maigres ressources. L'UNRWA s'efforce cependant d'atténuer les effets sur la santé du conflit et des disparités socioéconomiques en dispensant des services de soins de santé primaires complets les meilleurs possibles.

25. Comme il a été dit plus haut, la réforme de la prestation des services de santé de l'UNRWA, qui s'est accompagnée de l'initiative relative aux dossiers électroniques mise en place pour soutenir une approche qui se veut globale, centrée sur la famille et sur le patient, permet d'ores et déjà d'améliorer l'efficacité de la prestation des services, la satisfaction du patient et du prestataire, ainsi que la qualité des soins.

26. Toutefois, à elles seules, ces réformes ne pourront suffire. Il est vital pour la communauté internationale de renouveler et d'augmenter son appui à l'UNRWA pour que l'Office, en collaboration avec les autorités des pays d'accueil et les parties prenantes internationales, puisse poursuivre et renforcer les réformes sanitaires nécessaires et continuer à offrir des soins de santé de qualité satisfaisante et à améliorer la situation sanitaire et la qualité de vie des réfugiés palestiniens, malgré les nombreuses difficultés rencontrées.

⁴ Bureau central palestinien de statistique, FAO, UNRWA et PAM. Socio-economic & food security survey: West Bank and Gaza Strip, Palestine, 2012.

IX. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques rend compte au Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, y compris de la question palestinienne

Le 20 mai 2014, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernández-Taranco, a fait un exposé au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Des extraits de son exposé sont reproduits ci-après (S/PV.7178) :

Depuis le débat public que le Conseil a consacré le 29 avril à la situation au Moyen-Orient (voir [S/PV.7164](#)), les efforts menés au niveau politique en vue d'une solution négociée prévoyant deux États se trouvent dans une impasse. Il importe de poursuivre les efforts internationaux afin de créer les conditions favorables à la reprise des pourparlers israélo-palestiniens.

Les membres du Conseil se souviendront qu'après la dernière séance consacrée par le Conseil de sécurité à la situation au Moyen-Orient, le Secrétaire général a appelé toutes les parties concernées et la communauté internationale à profiter de manière constructive de cette période pour trouver les moyens d'aller véritablement de l'avant, de peur que l'inaction continue ne conduise à l'instabilité ou ne mette en péril la viabilité de la solution des deux États. Il a également exhorté les Israéliens et les Palestiniens à faire preuve de prudence et à éviter les mesures unilatérales, afin de se convaincre mutuellement qu'ils sont toujours des partenaires pour l'avènement de la paix. Cette position se reflète dans les récentes conclusions du Conseil de l'Union européenne du 12 mai, lequel a mis l'accent sur le partenariat spécial privilégié proposé par l'Union européenne et exhorté les deux parties à trouver un terrain d'entente et la force politique nécessaire à la reprise de ce processus.

Entre-temps, les discussions se sont poursuivies sur la mise en œuvre de l'accord d'unité intra-palestinien signé le 23 avril entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et le Hamas. Le 5 mai, le Président Abbas et le chef politique du Hamas, M. Meshaal, se sont rencontrés à Doha pour discuter des détails de cet accord. Le 14 mai, des responsables de l'OLP se sont rendus à Gaza dans la même optique. La formation d'un gouvernement de consensus national palestinien composé de technocrates reste l'une des priorités de premier ordre de cet accord.

L'ONU demeure favorable à la réconciliation intra-palestinienne, mais note qu'il est primordial de rappeler à toutes les factions que ce futur gouvernement devra respecter les engagements pris par l'OLP, à savoir la reconnaissance d'Israël, la non-violence et le respect des accords antérieurs. L'Union européenne réaffirme également, dans les conclusions de son conseil, son appui à un éventuel gouvernement de consensus national, dans la mesure où celui-ci respecte les principes énoncés dans le discours prononcé au Caire par le Président Abbas le 4 mai 2011. Si ces conditions sont satisfaites, nous espérons que la communauté internationale aidera ce gouvernement à élaborer un programme positif pour remédier aux difficiles problèmes politiques, sécuritaires, économiques et humanitaires, notamment à Gaza.

À la suite du dépôt auprès du Secrétaire général, en avril, des instruments d'adhésion à plusieurs traités internationaux, les 2 et 7 mai, cinq des neuf principaux traités relatifs aux droits de l'homme et un des protocoles opérationnels sont entrés en vigueur à l'égard de la Palestine. Les Pactes internationaux relatifs aux droits

économiques, sociaux et culturels et aux droits civils et politiques entreront en vigueur le 2 juillet. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme salue l'engagement pris par l'État de Palestine de respecter les normes internationales relatives aux droits de l'homme figurant dans ces traités et de collaborer avec les organes conventionnels des droits de l'homme qui en surveillent l'application.

Si la situation sur le terrain reste préoccupante, nous notons que les parties ont évité une nouvelle escalade pendant cette période sensible, en dépit de certains discours contre-productifs. Israël a transféré 463 millions de sheqalim de recettes de la taxe sur la valeur ajoutée à l'Autorité palestinienne après déduction de 120 millions de sheqalim pour le paiement de l'eau et l'électricité.

En Cisjordanie, les forces de sécurité israéliennes ont effectué 219 opérations de perquisition et d'arrestation : 331 Palestiniens ont été arrêtés, 2 ont été tués et 146 blessés, notamment dans des affrontements survenus lors de manifestations contre la barrière de séparation. Huit membres du personnel de sécurité israélien ont également été blessés. L'incident le plus grave a eu lieu le 15 mai, lorsque des Palestiniens manifestaient pour commémorer le soixante-sixième anniversaire de ce qu'ils appellent la « Journée de la Nakba », ce qui a provoqué des affrontements avec les forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie. Deux Palestiniens, des adolescents jeteurs de pierres, ont été abattus et 23 autres blessés, dont certains par balles réelles. Il est très préoccupant d'apprendre, selon nos premières informations, que les deux Palestiniens tués n'étaient pas armés et ne semblaient pas poser une menace directe. L'ONU demande aux autorités israéliennes de mener une enquête indépendante et transparente et exhorte Israël à veiller à ce que ses forces de sécurité observent rigoureusement les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.

Les attaques de colons ont fait quatre blessés parmi les Palestiniens, dont un enfant, et endommagé des biens palestiniens, dont 283 arbres. Lors de deux incidents séparés survenus les 5 et 9 mai, respectivement, les biens de l'église Notre-Dame et les murs de l'église Saint-Georges à Jérusalem ont été couverts de graffitis anti-Arabes et antichrétiens. Des attaques palestiniennes, consistant essentiellement en lancers de pierres et de cocktails Molotov, ont fait deux blessés parmi les colons, dont un enfant, et endommagé six véhicules.

Les démolitions ont continué pendant la période à l'examen : 26 structures ont été détruites, dont 10 résidences, entraînant le déplacement de 48 Palestiniens, dont 30 enfants. Par ailleurs, et c'est là un fait nouveau inquiétant, le 28 avril, les autorités israéliennes ont rendu des ordonnances d'expulsion contre au moins 5 des 12 familles de Bédouins palestiniens et de communautés pastorales vivant à Sateh el-Bahr, près de Jéricho. L'État israélien n'a toujours pas répondu à l'injonction temporaire rendue le 4 mai par les tribunaux israéliens. Nous sommes également préoccupés par les démolitions dans la zone E-1/Maalé Adoumim et aux alentours, le 19 mai notamment. Depuis le début de l'année, il y aurait eu 13 cas de démolition dans cette zone sensible, chiffre supérieur aux 11 cas de démolition enregistrés dans la même zone au cours des quatre années précédentes, de 2010 à 2013.

La poursuite des activités de colonisation, y compris dans Jérusalem-Est occupée, est illégale en vertu du droit international et compromet l'espoir d'une solution des deux États. Le 14 mai, les autorités israéliennes ont commencé à démolir des structures dans l'avant-poste de colonie illégal de Maalé Rehavam, près de Bethléem, après que les tentatives d'évacuation volontaire ont échoué.

Nous continuons d'être préoccupés par la situation de quelque 125 prisonniers palestiniens, dont quelque 90 personnes frappées d'une mesure d'internement administratif, parmi lesquelles plusieurs membres du Conseil législatif palestinien, qui observent une grève de la faim depuis le 24 avril pour protester contre la politique israélienne d'internement administratif. Le 8 mai, 5 100 autres prisonniers palestiniens environ ont fait une grève de la faim d'une journée en signe de solidarité avec ces détenus en internement administratif. Le Secrétaire général maintient que ces détenus doivent être jugés ou relâchés sans délai.

À Gaza, la situation a été relativement calme par rapport aux périodes antérieures. Néanmoins, des Palestiniens ont lancé trois roquettes qui ont atterri en Israël. Le 2 mai, des militants palestiniens auraient tiré sur une patrouille militaire israélienne près de la clôture de la frontière. La patrouille a répliqué. Ces incidents n'ont fait ni blessé ni dégâts. Lors d'incidents séparés, les forces israéliennes auraient blessé par balles 6 Palestiniens près de la clôture de la frontière, dont 5 civils et 1 militant, et causé des blessures chez 4 pêcheurs palestiniens.

En même temps, la persistance d'une situation humanitaire et économique difficile, causée par le resserrement du régime d'accès et la violence, continue d'être préoccupante. Au premier trimestre de 2014, le taux de chômage était de 41 %, 10 % de plus qu'à la même période en 2013. Au début de 2014, une proportion alarmante – 66 % – de la population active de Gaza de 20 à 24 ans était sans emploi. Gaza continue d'avoir un besoin urgent de fournitures destinées à maintenir des services essentiels et améliorer des infrastructures critiques telles que les systèmes d'approvisionnement en eau et les services d'assainissement. Nous demandons encore une fois que des mesures soient prises immédiatement pour améliorer la situation et assurer l'ouverture complète des points de passage vers Gaza, dont Rafah, afin d'autoriser les échanges commerciaux légitimes et la circulation des personnes.

La situation actuelle illustre également la nécessité de s'acheminer vers une solution structurelle durable aux problèmes énergétiques de Gaza. La seule centrale électrique de Gaza, qui manque d'être fermée tous les deux mois, continue de fonctionner grâce à une deuxième contribution du Qatar de 32 millions de dollars pour l'achat de carburant industriel. Cette contribution devrait permettre à cette centrale de continuer à générer de l'électricité jusqu'à la mi-juin. Entre-temps, la donation palliative d'urgence du Gouvernement turc visant à reconstituer les réserves *in situ* pour les installations sanitaires et d'approvisionnement en eau essentielles a pris effet. Un autre don de la Banque islamique de développement viendra à expiration en juin. Nous appelons les bailleurs de fonds à intervenir et à maintenir ce filet de sécurité temporaire pour répondre aux besoins de Gaza en électricité, lesquels ne peuvent qu'augmenter à l'approche des mois d'été.

Entre-temps, nous nous félicitons de la reprise des quelque 10 projets de construction de l'ONU, évalués à 14 millions de dollars environ, ainsi que de l'approbation d'un projet de logements de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à Rafah, évalué à 17 millions de dollars environ. Six autres projets préapprouvés d'un montant de 12 millions de dollars sont en suspens. En outre, des travaux de construction d'un montant estimé à 105 millions de dollars doivent encore être approuvés par le Gouvernement israélien. En résumé, il y a encore beaucoup à faire pour remédier aux besoins humanitaires et de développement de Gaza et à la détérioration des

conditions de vie de la population civile, y compris un processus d'approbation plus prévisible de la part du Gouvernement israélien.

Par ailleurs, le 7 mai, deux Palestiniens, dont un civil, ont été exécutés à Gaza. Ils auraient été condamnés à la suite d'accusations de collaboration avec Israël. Ces exécutions ont été menées sans l'autorisation du Président Abbas, en violation du droit palestinien. Nous sommes profondément préoccupés par l'absence d'une procédure régulière, le fait que des civils sont jugés par des tribunaux militaires, la non-application de normes rigoureuses en matière de procès équitable à Gaza et les allégations de mauvais traitements et de torture durant les interrogatoires de personnes, par la suite condamnées à mort. L'ONU demande instamment aux autorités de facto à Gaza d'imposer un moratoire immédiat sur les exécutions.

...

En conclusion, le mois dernier, M. Serry a rappelé au Conseil de sécurité que, si l'on ne définit pas un horizon politique crédible, le modèle d'Oslo sera réellement en danger (voir [S/PV.7164](#)). Pourtant, on ne saurait faire revenir à la hâte les parties à la table des négociations sans avoir au préalable mis en place les paramètres nécessaires. Le hiatus actuel des pourparlers permet aux deux parties d'envisager les prochaines étapes, sur la base des efforts intensifs déployés par les États-Unis au cours des neuf derniers mois. Le Secrétaire général reste déterminé à œuvrer avec les parties et les partenaires internationaux pour mettre un terme à l'occupation commencée en 1967 et permettre la création d'un État palestinien vivant côte à côte dans la paix avec Israël à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, ainsi qu'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe. Les deux parties ont la responsabilité de ne pas prendre de mesures unilatérales, qui ne feraient que compliquer les efforts de reprise des négociations.
